



Conférence de presse :
Bilan de la rentrée 2018 en Saône-et- Loire
Mardi 13 novembre 2018

Fabien Ben

Inspecteur d'académie - Directeur académique des services de l'Éducation nationale

Les points fondamentaux de rentrée 2018

Les priorités sur les apprentissages fondamentaux, lire, écrire, compter et respecter autrui sont réaffirmées. Les décisions prises concernant notamment les classes à effectifs réduits, l'adaptation des rythmes scolaires, le renforcement de la formation des maîtres, le programme « devoirs faits » sont poursuivies.

La politique éducative, appuyée sur un projet académique « vers une académie apprenante », nouveau sur le fond comme la forme, est tournée principalement sur l'acquisition solide des compétences fondamentales dès les premiers cycles de l'école primaire et en particulier en éducation prioritaire. Les écoles en REP sont ainsi le creuset d'expérimentations fortes pour améliorer les organisations pédagogiques et offrir aux enseignants des formations didactiques et pédagogiques ciblées sur la maîtrise de la langue, les mathématiques et la construction du respect citoyen.

La politique départementale de répartition des moyens

La répartition des emplois tient compte de l'enveloppe dont bénéficie le département, modifiée chaque année en fonction des évolutions des effectifs et des décisions prises aux niveaux ministériels et académiques.

Plusieurs nécessités :

- s'inscrire dans une rigoureuse équité de traitement de l'ensemble des situations du département, analyser de façon particulière chacune de ces situations,
- répartir au maximum les emplois devant les élèves tout en veillant à un pilotage efficace garantissant la prise en compte des priorités nationales et académiques,
- s'inscrire dans un soutien contractualisé pluriannuel aux projets de dynamisation de la ruralité,
- garantir la continuité du service public d'éducation durant l'année scolaire en tout point du département.

Cet exercice complexe s'appuie sur un travail étroit de concertation avec les acteurs qui instruisent le dossier sur le terrain, à savoir les inspecteurs de l'Éducation Nationale, mais aussi avec les partenaires de l'école, élus, parents d'élèves et directeurs d'école. Il ne saurait s'agir uniquement d'un exercice technique mais bien d'un acte de politique éducative guidant les choix effectués et éclairant les décisions prises.

Récapitulatif de l'ensemble des mesures

À la rentrée 2018, le département compte 561 écoles contre 577 en 2017. Dans les classes, les 27 emplois implantés et les 46 retirés se répartissent ainsi :

- en écoles maternelles : 8 implantations et 13 retraits,
- en écoles élémentaires : 19 implantations et 33 retraits.

Ces emplois créés ou redéployés ont été mobilisés pour répondre aux besoins démographiques et améliorer qualitativement l'offre pédagogique et pour décliner les priorités nationales (scolarisation d'enfants de moins de trois ans ; mise en place des classes à effectifs réduits dans les écoles en éducation prioritaire, en CP avec une extension en CE1 ; soutien à la formation des enseignants, au pilotage).

Montceau-les-Mines

- École élémentaire d'Issy l'Évêque

Le Creusot

- École élémentaire Marie Curie de Saint-Vallier

Mâcon Sud

- École élémentaire Jules Ferry de Mâcon

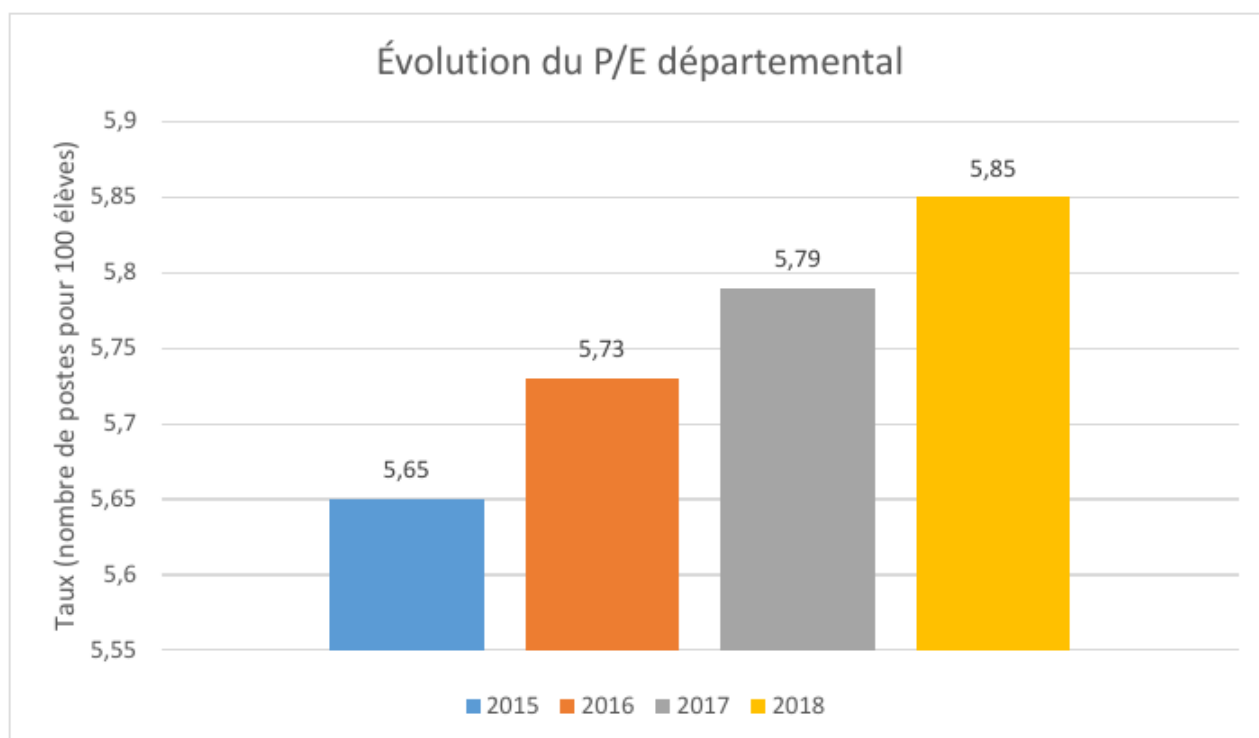
Mesures diverses

Attribution de 4 emplois de brigades	Attribution d'une décharge	Création de "référénts mathématiques"
<ul style="list-style-type: none">• Circonscription d'Autun (école primaire de Couches)• Circonscription de Chalon 2 (école maternelle de Gergy)• Circonscription de Montceau-les-Mines (école primaire de Cronat)• Circonscription de Charolles (école élémentaire Le Launay de Digoïn)	<ul style="list-style-type: none">• Assistants de prévention : 0.75 emploi	<ul style="list-style-type: none">• Circonscription de Louhans• Circonscription de Chalon 1• Circonscription de Chalon 2

<p>Attribution d'un emploi pour la sécurité routière</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 * 0.25 	<p>Attribution de 2 emplois UPE2A</p> <ul style="list-style-type: none"> • Unité Pédagogiques pour les Élèves Allophones Arrivants 	<p>Attribution de 2 conseillers pédagogiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maternelle • Appentissages fondamentaux
<p>Attribution pour la formation continue</p> <ul style="list-style-type: none"> • 0.50 emploi • chargé de mission formation continue 	<p>Attribution de 2 emploi dans les ULIS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Circonscription de Mâcon Nord (école primaire de la Roche-Vineuse) • Circonscription de Louhans (école élémentaire de Pierre-de-Bresse) 	<p>Attribution de 4.25 emplois pour l'ASH</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés (ASH) • 3 emplois de maître option "E" • 0.25 référent autisme • 1 enseignant aux usages du numérique (ERUN)

Évolution du P/E départemental

(voir définition dans le glossaire en fin de dossier)

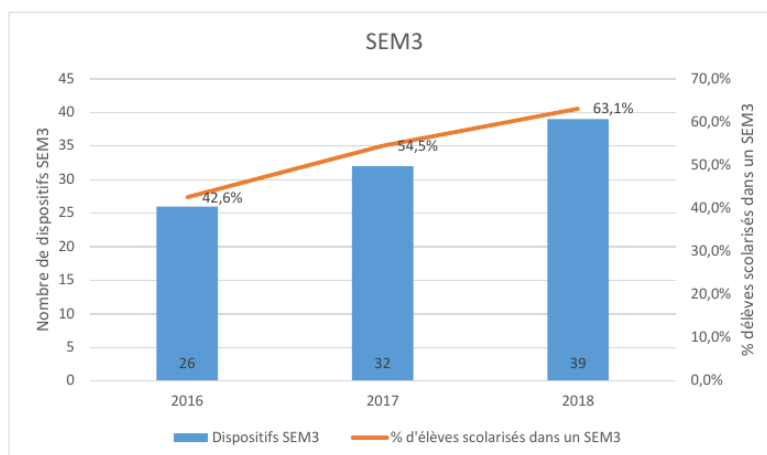


Le Premier Degré

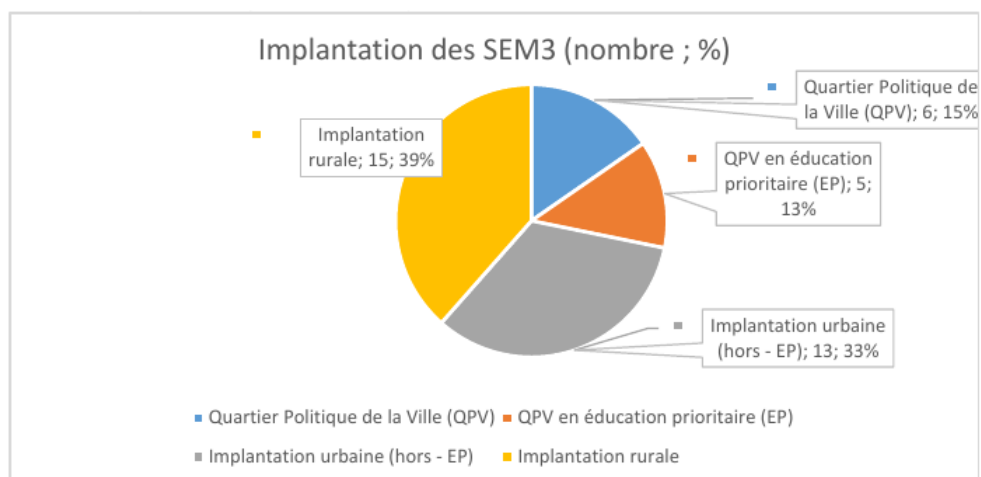
La scolarisation des enfants de moins de 3 ans (SEM3)

En poursuivant les efforts en faveur du dispositif de scolarisation des élèves de moins de 3 ans, le département compte aujourd'hui 39 dispositifs accueillant 63,1% des élèves de moins de trois ans scolarisés.

On constate également une augmentation de 42 élèves de moins de 3 ans scolarisés dans un dispositif SEM3 alors que l'on enregistre une baisse globale des effectifs.



Implantation générale des dispositifs SEM3



Perspectives

La création d'une circonscription maternelle-adaptation pilotée par Bruno ENEE à la rentrée 2017 ainsi qu'un emploi de conseiller pédagogique, créé en 2015 (occupé ce jour par madame Durandin), réaffirme la volonté départementale d'accompagner, d'une part, les équipes d'école maternelle et les circonscriptions sur ces niveaux de classe et d'autre part assurer le suivi, la formation et l'évaluation du dispositif de scolarisation des moins de 3 ans.

Cette volonté départementale prend d'autant plus de sens dans une perspective d'une école obligatoire dès 3 ans à la rentrée 2019.

Les classes à effectifs réduits

Dans le cadre de la politique pour l'école primaire et la consolidation des savoirs fondamentaux - lire, écrire, compter, respecter autrui -, les classes à effectifs réduits en CP et CE1 en éducation prioritaire continue pour un objectif de 100% d'élèves en réussite dans les apprentissages fondamentaux.

Pour la rentrée 2018, notre département compte 11 écoles et 22 classes comportant des classes de CP à effectifs réduits (17 CP et 5 CP-CE1).

Afin d'anticiper la montée des cohortes d'élèves ayant bénéficié de ce dispositif en CP, les écoles Jules Ferry (Mâcon – rattachée au REP du collège Schuman) et Champ Cordet (Torcy) expérimentent des classes de CE1 à effectifs réduits (respectivement 2 classes et 1 classe).

Cette expérimentation bénéficie d'un accompagnement avec des formations inscrites au plan académique de formation, de groupes de travail pilotés par des inspecteurs du 1^{er} degré, d'un projet de recherche qualitatif.

Des évaluations au cours de l'année permettent de recueillir les acquisitions des élèves. L'utilisation d'outils numériques favorise l'apprentissage de la lecture, de la compréhension et la production de textes est prévue.

Les rythmes scolaires dans le premier degré

543 écoles sur 561 sont concernées par la semaine de 4 jours à la rentrée 2018 pour 96,8% des élèves.

Le plan Mercredi

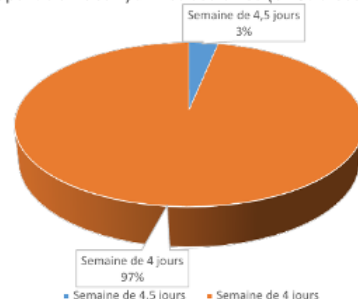
A compter de la rentrée 2018, un nouveau dispositif intitulé « Plan Mercredi » permet aux communes d'offrir des activités éducatives de qualité le mercredi, afin de proposer un temps éducatif réparti sur 5 jours pour tous les enfants quel que soit le cadre temporel scolaire retenu.

Ce plan marque une ambition éducative pour tous les enfants et vise à impulser une dynamique de mobilisation des acteurs éducatifs en basculant le mercredi de temps extra-scolaire en temps périscolaire.

Les activités mises en place sont conçues dans une logique à la fois de loisirs, de découverte et de pratiques, les activités du mercredi et peuvent être culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, civiques et sportives.

L'objectif est de faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant en cohérence avec les enseignements scolaires.

Répartition des rythmes scolaires (en % d'écoles)



Les référents Maths

Le ministre a confié une mission sur les mathématiques à une équipe menée par Cédric Villani (médaille Fields), député de l'Essonne et Charles Torossian, inspecteur général de l'Éducation Nationale. Le rapport sur l'enseignement des mathématiques en France a été remis au ministre de l'Éducation Nationale le lundi 12 février 2018. La mission était chargée d'établir un bilan des forces et des faiblesses actuelles, de préciser les points de blocage et les leviers potentiels avant de formuler des propositions concrètes en s'inspirant des pratiques les plus concluantes et à la lumière des études internationales.

Chaque département de l'académie identifie des circonscriptions pour une mise en place progressive, dès cette année scolaire, sous le pilotage de l'IEN de Louhans ; chargé de mission départementale. Il est épaulé dans cette mission par la conseillère pédagogique départementale chargée des apprentissages fondamentaux à hauteur de 0.5 ETP.

Cette année, les circonscriptions de **Louhans, Chalon 1 et Chalon 2** ont identifié chacune un enseignant qui consacra l'équivalent de d'un demi-poste à cette mission.

Leur travail portera sur la formation continue en Mathématiques en privilégiant le développement des automatismes en calcul, la résolution de problèmes et en mettant la focale sur le triptyque manipuler / verbaliser / abstraire, pour faire évoluer les pratiques pédagogiques des maîtres dans toutes les classes du département.

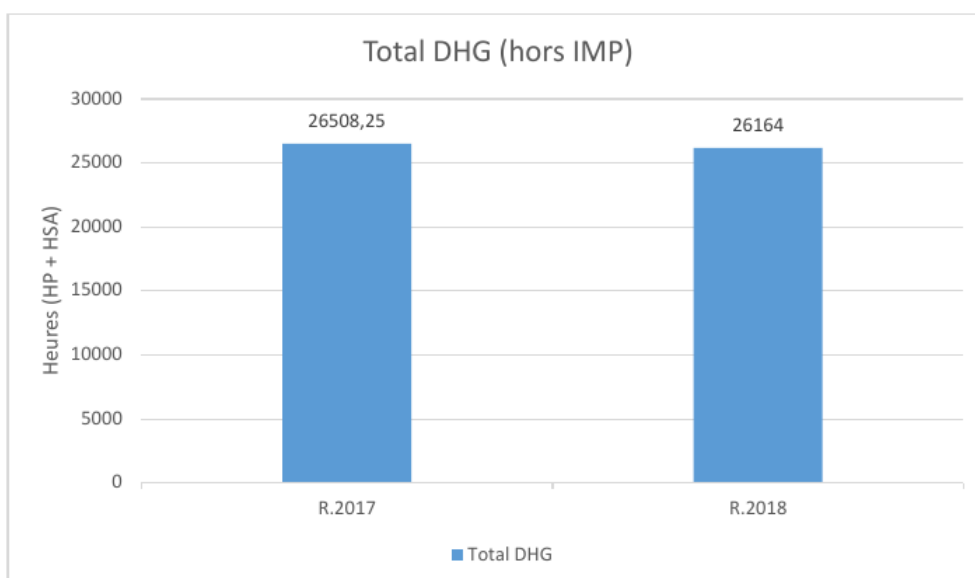
Le dispositif a vocation à être généralisé à terme dans toutes les circonscriptions.

Le Second Degré

L'an passé, les dispositions retenues par les différents décrets d'application du nouveau collège visaient à améliorer significativement l'équité et la performance du système éducatif en accentuant notamment la marge d'autonomie. Par les pratiques interdisciplinaires, c'est la mise en projet des élèves qui a été favorisée tout autant que l'intelligence collective des équipes. L'accompagnement des élèves et la nouvelle grille horaire ont renforcé la qualité et la fluidité de leur parcours, et, partant, leur ambition et leur qualification.

Les textes ont assoupli les contraintes, donné de plus grandes marges d'autonomie ; ainsi la capacité de réponse aux besoins identifiés et la responsabilisation des acteurs locaux sont-elles renforcées.

Dans un contexte démographique de baisse d'effectifs, la tendance perçue depuis 2014 se confirme : il est attendu 158 collégiens de moins à la rentrée 2018 dans l'académie de Dijon. Le département de Saône et Loire voit sa dotation réduite de 300 heures.



À ces dotations doivent s'ajouter les heures réservées à la prise en charge d'élèves allophones scolarisés hors UPE2A.

La dotation horaire globale (DHG) a été établie à partir de la prise en compte des besoins structurels, au travers d'une nouvelle méthodologie de calcul à la structure simulée par niveau (30 élèves maximum pour les divisions de 5ème, 4ème, 3ème et 28 élèves maximum pour le niveau de 6ème), à laquelle est ajoutée une marge de manœuvre qualitative, directement corrélée à la catégorie du collège, indispensable à l'exercice de l'autonomie pédagogique des établissements.

Pour les collèges en réseau d'éducation prioritaire (REP), le calcul de la DHG garantit la possibilité d'établir une structure dont les effectifs par classe ne dépasseraient pas 25 élèves.

Les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A)

Chaque réseau d'éducation et de formation compte une UPE2A pour accueillir les élèves allophones arrivants.

A la rentrée 2016, ces UPE2A se situent au collège Roger Semet de Digoin, au collège Saint-Exupéry (complété par le collège Schuman) à Mâcon, au collège Saint-Exupéry de Montceau-les-Mines et au collège Doisneau de Chalon sur Saône.

A la rentrée 2017, pour répondre à l'augmentation des demandes en cours de français langue seconde (FLS), l'organisation départementale s'est étoffée avec des moyens supplémentaires attribués au collège Vivant Denon de Saint-Marcel, au collège Centre du Creusot et au collège La Châtaigneraie d'Autun.

A la rentrée 2018, le maillage a été modifié au niveau des dispositifs annexes. Ceux des collèges La Châtaigneraie à Autun et Pasteur à Mâcon ont été renforcés ou créés en appui à l'existant. Le service des enseignants du dispositif se partage entre le FLS (9h) et leur discipline d'origine (9h).

Le dispositif « devoirs faits »

Chaque enfant doit pouvoir travailler individuellement, au calme, pour faire des exercices, répéter ses leçons ou exercer sa mémoire et son sens de l'analyse, avec la possibilité d'être aidé quand il en a besoin.

Comme dans le reste de l'académie de Dijon, chaque collège du département a proposé une organisation adaptée à ses caractéristiques. Fondée sur le volontariat des élèves, cette étude est gratuite. Le dispositif est piloté par les enseignants afin d'assurer une continuité avec les cours tout en veillant à maintenir le lien avec les familles à propos du travail de leurs élèves. D'autres intervenants (assistants d'éducation, parents, associations..) peuvent également être associés à la démarche.

Cette offre est conçue pour chaque collège en fonction des besoins des élèves, de façon à

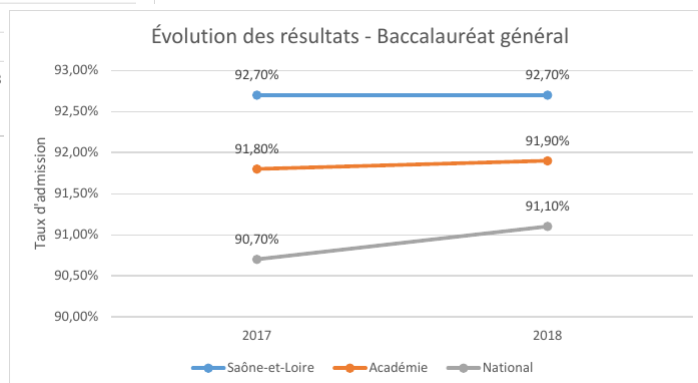
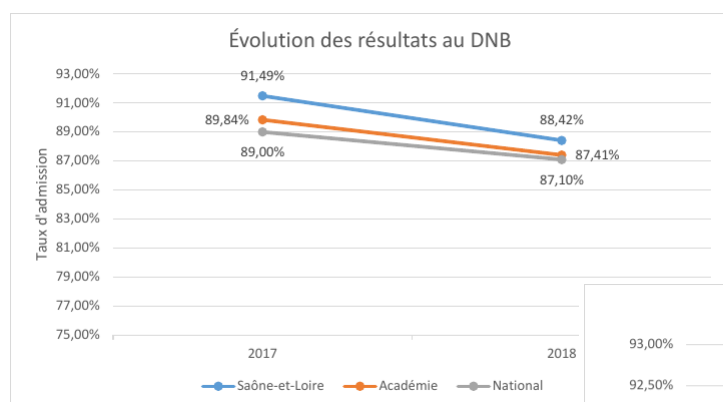
- favoriser une forme de sérénité à la maison sur ces sujets,
- contribuer à la réduction des inégalités qui peuvent exister selon le niveau d'aide que les familles sont à même d'apporter aux enfants.

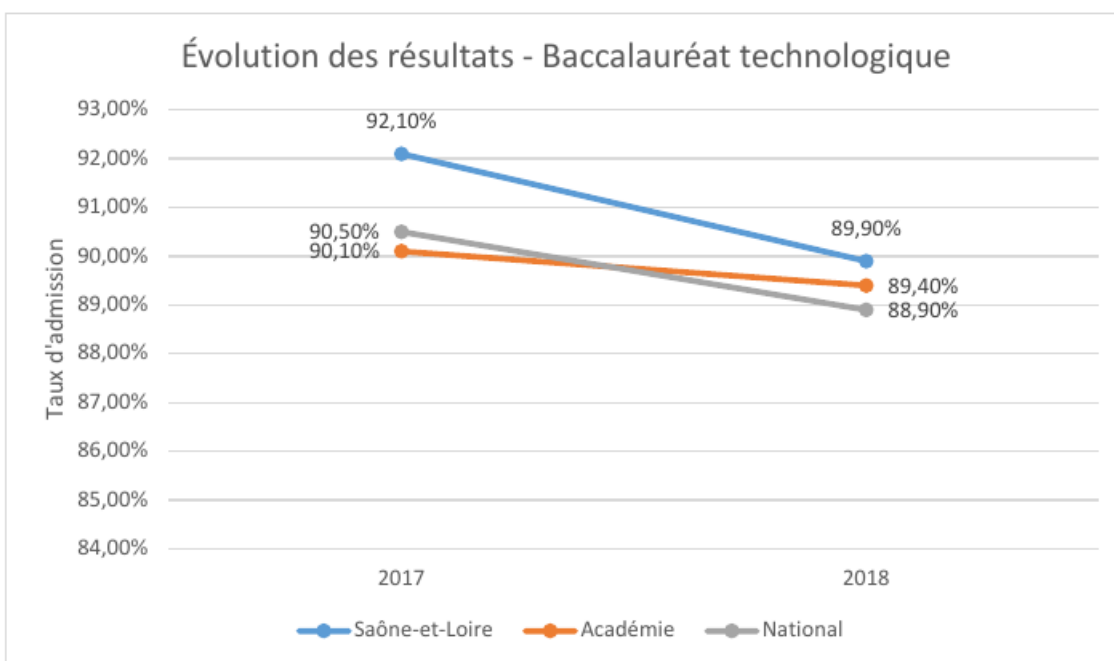
Ce dispositif a été mis en place en cours d'année scolaire 2017/2018.

C'est un budget de 60075€ (année civile 2018) et de 3339 heures supplémentaires effectives (année scolaire 2017/2018) qui ont été alloués aux collèges.

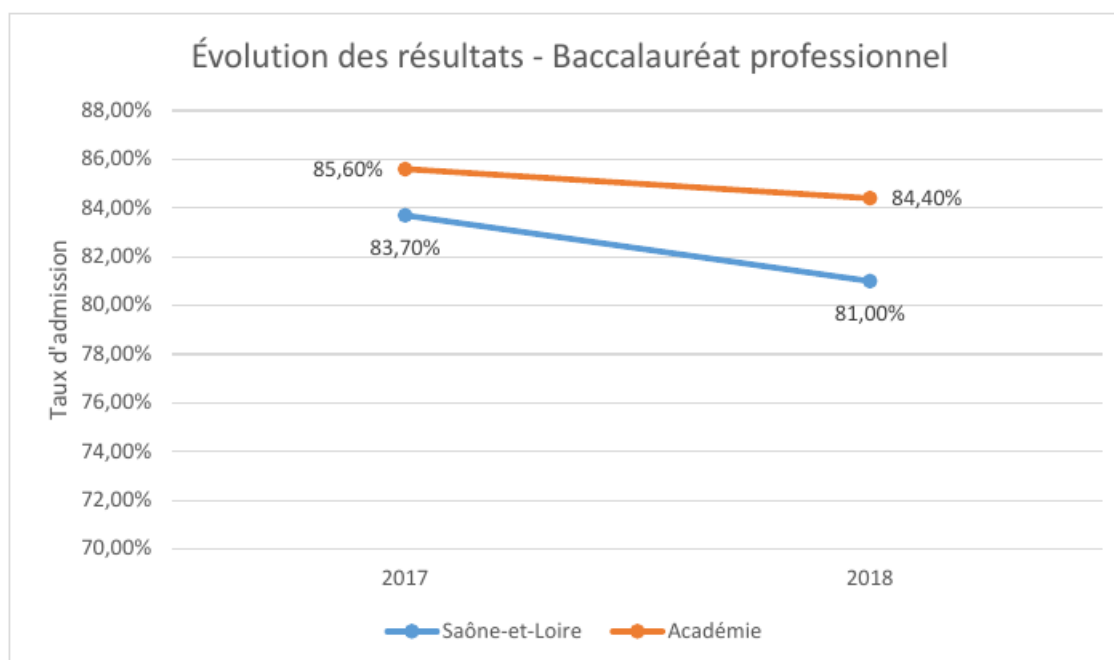
Les résultats aux examens

Concernant le Diplôme national du brevet (DNB), le baccalauréat général et le baccalauréat technologique, les résultats restent supérieurs aux taux académique et national.





Pour le baccalauréat professionnel, les résultats restent en retrait par rapport à ceux de l'académie.

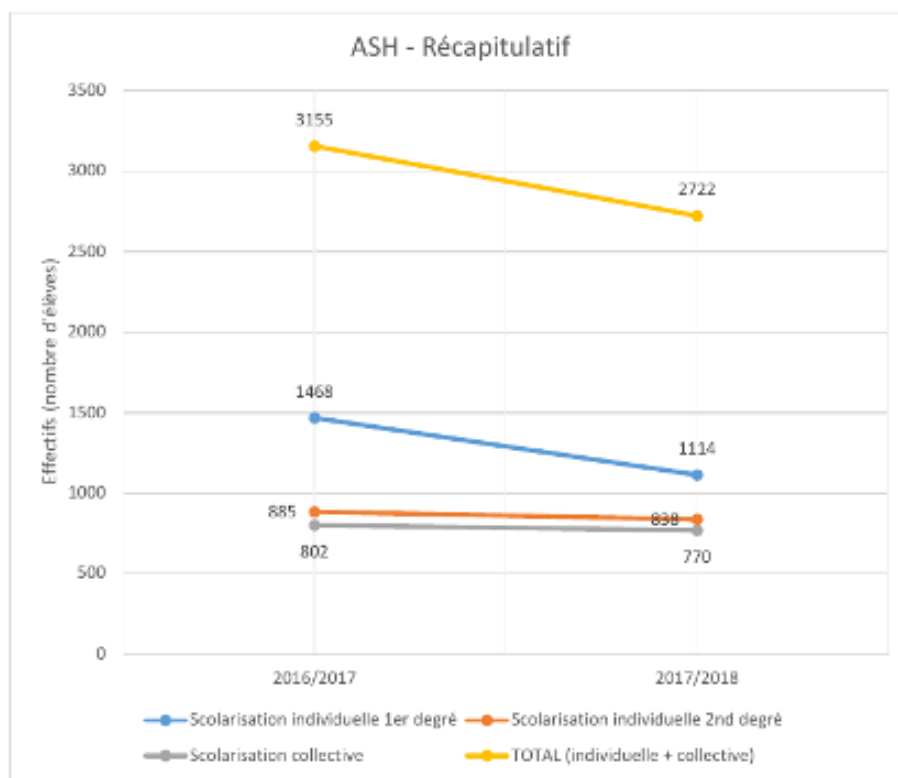


L'adaptation et la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH) en Saône-et-Loire

Les axes qui définissent la politique ASH

- Accueillir et scolariser les élèves handicapés,
- Suivre l'évolution des effectifs des élèves handicapés scolarisés en milieu ordinaire,
- Apporter des réponses adaptées en terme de structures.

Évolution des effectifs



On retrouve une tendance à la diminution des effectifs d'élèves scolarisés individuellement, en milieu ordinaire, après une augmentation atypique, en 2016/2017, largement due à la progression des effectifs dans le 1^{er} degré.

La rentrée 2018 voit la création de 2 ULIS (*Unité localisée pour l'inclusion scolaire*) dans le 1^{er} degré :

- À la Roche-Vineuse, un dispositif accueille cette année 5 élèves porteurs de Troubles du Spectre Autistique (TSA), avec une forte implication du SESSAD (*Service d'éducation spéciale et de soins à domicile*) Autisme d'Hurigny ;
- À Pierre-de-Bresse, un dispositif ULIS permet une meilleure répartition des moyens sur le territoire et scolarise, cette année, 9 élèves.

Dans le 2nd degré, un des dispositifs ULIS du collège Cassin de Paray-le-Monial a été déplacé à la cité scolaire de Digoin. Cette amélioration de la répartition des ULIS sur l'ouest du département favorise la mise en place des inclusions dans les établissements supports et permet aux élèves du secteur de Digoin de bénéficier d'une nette diminution de leur temps de transport.

Évolution de l'accompagnement

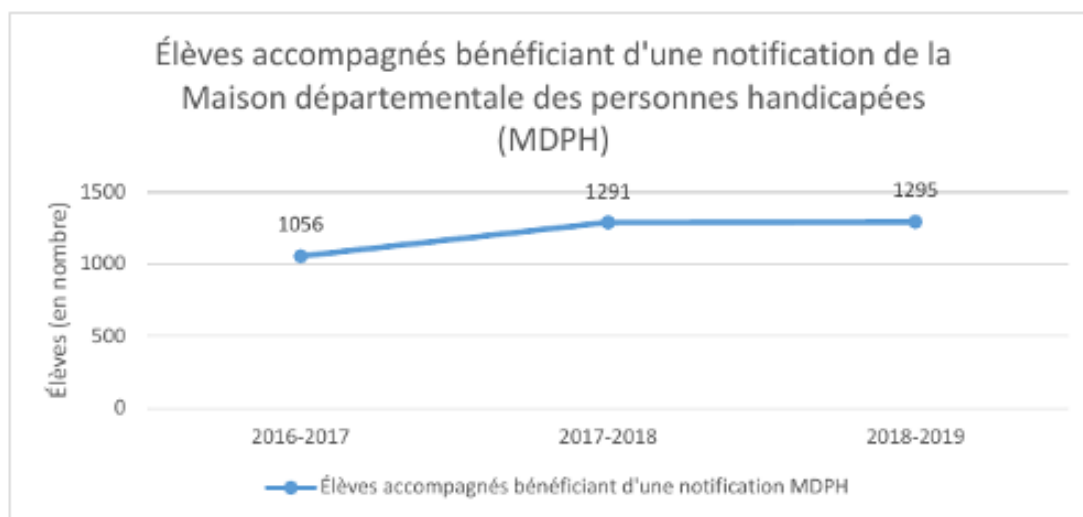
Les enseignants référents

Il y a 19 ETP d'enseignants référents, dont un qui relève de l'enseignement privé. Ils sont en charge de la coordination du parcours de scolarisation de chaque élève en situation de handicap.

Ils exercent leur mission en partenariat étroit avec la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) : 3 d'entre eux sont présents dans les équipes pluridisciplinaires sur la moitié de leur temps de service et sont en charge de la rédaction des PPS.

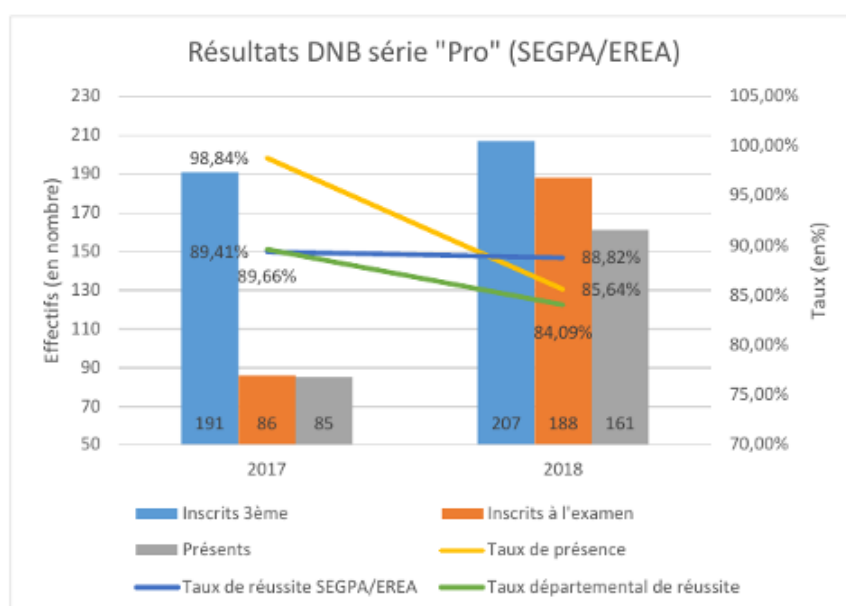
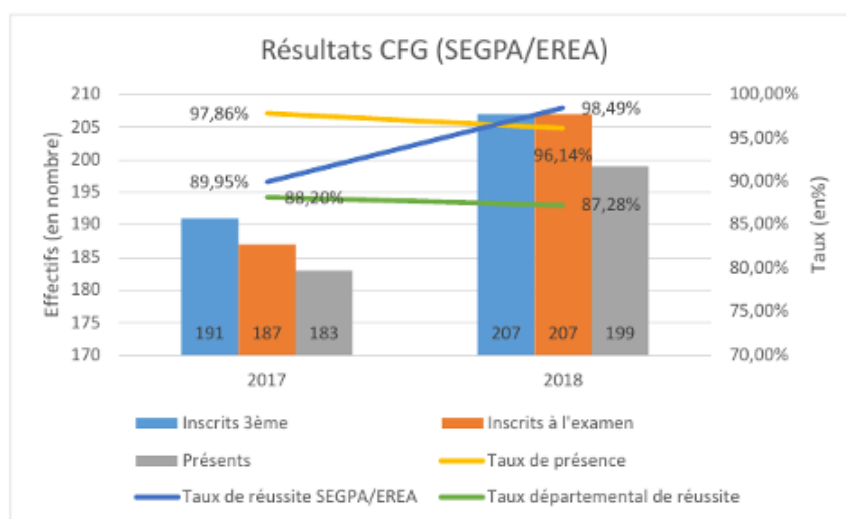
L'accompagnement humain

Une vigilance particulière est accordée à l'accompagnement des 1 295 élèves ayant une notification MDPH nécessitant une aide humaine ; c'est une des missions allouées aux accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), ainsi qu'aux 315 Parcours Emplois Compétences (effectifs au 17 septembre 2018) qui sont recrutés pour cette rentrée. Au 1er septembre 2018, ce sont 932 personnes qui assument ces fonctions.



Les Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA)

Évolution des résultats dans les formations qualifiantes : certificat de formation générale (CFG) et diplôme national du Brevet (DNB) série « pro »



Au DNB série « Pro » le taux de réussite des élèves des SEGPA/EREA est sensiblement le même en 2017 et 2018. La grande différence se constate sur le nombre d'inscrits et de présents à l'examen par rapport au nombre d'élèves inscrits en 3ème SEGPA (90% en 2018 et 45% et 2017).

Le défi a été constitué par la volonté départementale d'inscrire tous les élèves de SEGPA au DNB série pro en 2018 et a été relevé par les équipes enseignantes, permettant ainsi à ces élèves d'obtenir leur premier diplôme, à égale dignité des autres collégiens.

L'exigence que requiert la préparation au DNB, a, par voie de conséquence, rayonné sur la préparation au CFG, et explique la réussite remarquable quant à l'acquisition de cette certification cette année.

GLOSSAIRE

CDEN : conseil départemental de l'Éducation Nationale

CTSD : comité technique spécial départemental

Enseignant référent : Interlocuteur privilégié des parents, l'enseignant référent fait le lien entre les familles et l'ensemble des professionnels qui gravitent autour de l'élève, tout au long de son parcours scolaire.

ESPE : école supérieure du professorat et de l'éducation

ETP : équivalent temps plein

IEN : inspecteur de l'éducation nationale

IME : institut médico-éducatif

ITEP : instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques

P/E : ratio donnant le nombre de postes d'enseignants (en équivalent temps plein) pour cent élèves

PEDT : Projet EDucatif Territorial

Plus de maîtres que de classes : L'objectif premier est de rendre l'école plus juste et plus efficace, de réduire les inégalités en apportant une aide renforcée aux populations scolaires les plus fragiles. La mise en place du dispositif « plus de maîtres que de classes » est une dimension importante de la priorité donnée à l'école primaire, dans le cadre de la refondation de l'École de la République. Ce dispositif repose sur l'affectation dans une école d'un maître supplémentaire.

RASED : réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté

REP : réseau d'éducation prioritaire

RPI : Regroupement Pédagogique Intercommunal

SAPAD : services d'assistance pédagogique à domicile

Scolarisation des moins de trois ans : Le développement de l'accueil des enfants de moins de trois ans à l'école maternelle est un aspect essentiel de la priorité donnée au primaire dans le cadre de la refondation de l'école. La scolarisation d'un enfant de moins de trois ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées. Elle constitue une toute première étape de son parcours scolaire.

SESSAD : Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

ULIS : Unité localisée pour l'inclusion scolaire

UPE2A : unité pédagogique pour élèves allophones arrivants